

11567/15

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2014-2015

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 9 septembre 2015

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 9 septembre 2015

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Désignation du nouveau directeur de l'Agence des droits fondamentaux de
l'Union européenne.**

E 10494

Bruxelles, le 4 septembre 2015
(OR. en)

11567/15

LIMITE

FREMP 172
JAI 619

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Désignation du nouveau directeur de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne

1. L'article 15 du règlement (CE) n° 168/2007 du Conseil¹ prévoit la désignation du directeur de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne comme suit:

"1. L'Agence est placée sous l'autorité d'un directeur, désigné par le conseil d'administration conformément à la procédure de coopération ("concertation") prévue au paragraphe 2."

2. En outre, le paragraphe 2 prévoit ce qui suit:

"a) sur la base d'une liste établie par la Commission à la suite d'un appel de candidatures et selon une procédure transparente de sélection, il sera demandé aux candidats de s'exprimer devant le Conseil et devant la commission compétente du Parlement européen et de répondre à des questions avant de procéder à la désignation;

b) le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne rendront ensuite leur avis et indiqueront leur ordre de préférence;

¹ JO L 53 du 22.2.2007, p. 1.

c) le conseil d'administration désigne le directeur en tenant compte de ces avis."

3. Le 23 juin 2015, le Conseil a reçu de la Commission une liste de trois candidats appropriés dans l'ordre suivant:
 - M. Michael O'Flaherty;
 - M^{me} Lousewies van der Laan;
 - M^{me} Ilze Brands Kehris.
4. Le 16 juillet 2015, le Comité des représentants permanents a chargé une troïka au niveau des ambassadeurs de mener des entretiens avec les candidats en application de l'article 15, paragraphe 2, point a), du règlement susmentionné.²
5. Les entretiens se sont tenus le 27 août 2015 sur la base de questions élaborées par la présidence après réception des suggestions des États membres. Ils ont confirmé que les trois personnes étaient des candidats appropriés pour le poste de directeur.
6. Le Comité des représentants permanents a été informé du résultat des entretiens et a confirmé l'ordre de préférence suivant recommandé par la troïka:
 - M^{me} Lousewies van der Laan;
 - M. Michael O'Flaherty;
 - M^{me} Ilze Brands Kehris.
7. Sur la base de ces travaux et en application de l'article 15 du règlement susmentionné, le Comité des représentants permanents recommande au Conseil de charger la présidence de transmettre au conseil d'administration de l'agence (autorité investie du pouvoir de nomination) la lettre jointe en annexe.

² 10103/1/15

Draft letter

Brussels, 1 September 2015

Ms. Frauke Lisa Seidensticker
Chairperson of the Management Board

European Union Agency for Fundamental Rights
Schwarzenbergplatz 11
A-1040 Vienna
Austria

Subject: Appointment of the new Director of the European Union Agency for Fundamental Rights

Madame Chairperson,

I am pleased to inform you that on 16 July 2015 the troika at Ambassadors level was mandated by the Permanent Representatives Committee to proceed to hear the candidates shortlisted by the Commission for the Director's post, pursuant to Article 15 of Council Regulation (EC) No 168/2007 of 15 February 2007 establishing a European Union Agency for Fundamental Rights.

On the basis of personal merit, experience in the field of fundamental rights and administrative skills, the troika established the following order of preference:

- Ms Lousewies van der Laan;
- Mr Michael O'Flaherty;
- Ms Ilze Brands Kehris.

On 14 September 2015, the Council confirmed the preference expressed by the troika at Ambassadors level.

Yours sincerely,

Christian Braun
Chairman Committee of Permanent
Representatives